



## INFOLETTRE 319 - SEPTEMBRE 2023

### **La rentrée des classes en France ? Pas pour tous.tes malheureusement**

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant le défend : le droit à l'éducation est garanti à chaque enfant, quel que soit son statut, son parcours ou sa nationalité. En cette semaine de rentrée scolaire, coup de projecteur sur des jeunes qui aimeraient tant aller à l'école mais qui en seront (presque certainement) privés par faute de places et d'accueil.

Je vous parle des mineur.e.s non accompagné.e.s, ces jeunes qui arrivent seuls en France après avoir parcouru des milliers de kilomètres depuis l'Asie, le Moyen-Orient ou le plus souvent l'Afrique avec souvent comme seul objectif de pouvoir aller à l'école et apprendre. En 2021, le ministère de la Justice recensait plus de 11 000 mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) en France. À Paris, l'association Droit

à l'école attire notre attention cette année encore sur ces exclu.e.s de la rentrée. En août, elle recensait déjà plus de 250 jeunes sans place dans un établissement scolaire malgré leur immense volonté d'étudier. Ces adolescents et adolescentes devront encore patienter entre 6 mois et 2 ans avant de pouvoir emprunter le chemin tant espéré de l'école, et ce en dépit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dont la France a été l'un des premiers pays signataires.

## **Une place à l'école, pas dans la rue**

L'ampleur de ce phénomène de non-scolarisation des MNA est probablement plus grave encore parce que les chiffres ne prennent pas en compte les jeunes non identifié.e.s, ou qui ne se sont pas manifesté.e.s auprès des différentes associations. Ces adolescent.e.s sans ressources ne disposent de facto d'aucun.e représentant.e légal.e pour les accompagner dans leurs démarches administratives ou vers un processus de scolarisation.

Livré.e.s à elleux-mêmes et sans repères, il leur est impossible de s'inscrire dans une école de la République. Cette attente, liée au non-respect de la présomption de minorité, aux barrières administratives d'inscription à l'école de la République et au manque de places disponibles dans les classes, est interminable pour ces jeunes et engendre de lourdes conséquences. Durant l'attente d'une formation professionnelle sans laquelle iels sont inéligibles à l'obtention d'un titre de séjour, les jeunes sont exclu.e.s du cercle stable et sécurisé que leur offre l'école et prennent du retard dans leur apprentissage scolaire. Si des efforts ont été consentis par les départements et le rectorat, ils restent largement insuffisants face aux besoins.

## **Un droit fondamental bafoué**

À ce jour, le droit à l'accès aux études pour tou.te.s les MNA n'est pas respecté. L'association Droit à l'École, comme toutes les autres qui œuvrent en France dans l'accueil des migrants, pallie provisoirement un vide étatique, qui devrait être, d'après la loi, comblé par les pouvoirs publics. Il est grand temps qu'une politique ambitieuse et rapide d'intégration, via l'inscription à l'école, de tou.te.s les MNA reconnu.e.s mineur.e.s ou en recours, soit mise en place. Ces jeunes attendent des décideurs qu'ils fassent preuve d'une ambition à la mesure de leur volonté d'apprendre ; l'accès à l'éducation ne peut rester dans l'angle mort de nos politiques publiques.

Bonne rentrée des classes !

Morgane Magdelain  
Association Droit à l'École

(Photo du logo : Pixabay - akshayapatra)